

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D022

Espace de loisirs - Réhabilitation sanitaires aire de pique-nique

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Vu l'état de vétusté des sanitaire de l'espace de loisirs, situé sur l'aire de pique-nique,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation des sanitaires,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise TREMBLAY Carrelage, dont le siège social est situé à Marçon - Lieu-dit " Le Petit Loiray " - est retenue pour la fourniture et la pose de carrelage sur le sol des sanitaires situés sur l'aire de pique-nique de l'espace de loisirs.

Article n° 2 : Le montant de ces travaux s'élève à 3 252.57€ hors taxes, soit 3 903.09€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 22/03/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

